

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

Présents : Mmes DROAL Karine, HAMON Corinne (arrivée à 17h50 au point 5), JARNO Sidonie, KERVAGORET Magali, MAREC Perrine, PENVEN Virginie et SCOAZEC Béatrice, Mrs. BOZEC Pascal, AMEEL Philippe, CLUGERY Gérard, HAMONIAUX Jacky et LE BORGNE Yves

Absent(es) : MAO Sullivan, MAGUER Mikaël qui a donné procuration à BOZEC Pascal et CORNOU Franck qui a donné procuration à DROAL Karine.

Secrétaire de séance : Mme PENVEN Virginie

1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil municipal et constaté que le quorum était atteint, le Maire a proposé Virginie PENVEN comme secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020

Le Maire a soumis à l'approbation du conseil le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

3 – Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération de Quimperlé Communauté en date du 21 juillet 2020 relative à la création et à l'élection des membres de la CLECT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Le Maire a indiqué alors qu'il convenait de désigner parmi les membres du conseil municipal, un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité Pascal BOZEC élu titulaire et Béatrice SCOAZEC élue suppléante pour siéger à la CLECT.

4 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le Maire a rendu compte qu'au regard d'une absence prolongée d'un agent titulaire, il est demandé au conseil municipal, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;

- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale :

- **d'autoriser** le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Le Maire sera alors chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et à prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision validée à l'unanimité.

5 – Rapport d'activité, de développement durable et d'égalité femmes-hommes 2019 de Quimperlé Communauté

Le Maire, a fait un tour d'horizon des actions de l'intercommunalité de l'année 2019. Il a ainsi présenté le rapport d'activité 2019 de Quimperlé Communauté déposé sur table permettant aux élus d'obtenir une information complète sur les actions mises en place sur le territoire dans les domaines de compétence de la communauté, dans le cadre du développement durable et de l'égalité femmes-hommes.

Sur la présentation du rapport par de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal a pris acte de cette communication du rapport d'activité de Quimperlé Communauté.

6 – Questions diverses

-Le Maire a remis aux élus le tableau de la représentation communale dans les différentes commissions thématiques intercommunales selon les modalités de désignation prévues pour les deux représentants municipaux au sein de ces différentes commissions (Tableau joint au compte-rendu).

-Le Maire a informé le conseil municipal qu'un pacte de gouvernance de Quimperlé communauté était en cours d'élaboration. Ce pacte de gouvernance vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité et il comprendra également le pacte financier et fiscal ainsi que le schéma de mutualisation, tous deux mis à jour, pour former un pacte territorial définissant les grands enjeux du mandat 2020-2026.

Une fois son élaboration arrêtée, ce pacte territorial de gouvernance sera soumis à l'avis des conseils municipaux des 16 communes.

-Le Maire informe que le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 2 novembre à 18h30.

Le 14 ou 18 décembre pour le dernier conseil de l'année (à reconfirmer.....)

Le 5 octobre à 18h00 commission finances animée par Béatrice SCOAZEC



Baye, le 30 septembre 2020

La secrétaire de séance,
Virginie PENVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE



44 Route de l'Isle

Tel : 02.98.96.80.12

mairiebaye@wanadoo.fr

Commissions thématiques intercommunales	Représentant 1	Représentant 2
Ressources (finances, ressources humaines, mutualisations)	Béatrice SCOAZEC	Sidonie JARNO
Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat, énergie, numérique)	Philippe AMEEL	Sullivan MAO
Cadre de vie (environnement, déchets, eau, assainissement, chantiers communautaires, projet alimentaire de territoire)	Mikaël MAGUER	Gérard CLUGERY
Solidarités (enfance, prévention, accès aux droits et à la santé, sport)	Jacky HAMONIAUX	Perrine MAREC
Culture	Karine DROAL	Yves LE BORGNE
Initiatives sociales	Magali KERVAGORET	Virginie PENVEN
Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)	Pascal BOZEC	Corinne HAMON